

ACCIDENT

29 avril 2009 - avion immatriculé F-CHIE

Événement :	rebonds lors du décollage en remorqué, collision avec le sol, en instruction solo.
Causes identifiées :	dosage inadapté de l'action sur la commande de profondeur ; prise en compte insuffisante de conditions de décollage inhabituelles.

Conséquences et dommages :	pilote légèrement blessé, partie avant du planeur fortement endommagée.
Aéronef :	planeur Schleicher ASK 21.
Date et heure :	mercredi 29 avril 2009 à 14 h 25.
Exploitant :	club.
Lieu :	AD Le Mazet-de-Romanin (13).
Nature du vol :	local, en instruction (solo).
Personnes à bord :	pilote stagiaire seul à bord.
Titres et expérience :	pilote stagiaire, 17 ans, début de la formation en juillet 2007, 76 heures de vol dont 18 comme pilote seul à bord et 11 sur type, 18 heures dans les trois mois précédents, 7 sur type dont 5 minutes comme pilote seul à bord.
Conditions météorologiques :	évaluées sur le site de l'accident : vent de secteur ouest / 5 à 10 kt, CAVOK, température 19 °C, température du point de rosée 4 °C, QNH 1012 hPa.

CIRCONSTANCES

A l'issue du briefing en début d'après-midi, et en raison d'un vol de contrôle en remorqué satisfaisant la veille sur le planeur, l'instructeur autorise l'élève à réaliser un vol local. Des témoins au sol indiquent qu'ils observent une rotation précoce du planeur suivie de plusieurs rebonds dont la fréquence augmente. Le pilote de l'avion remorqueur, qui n'avait pas décollé, et l'élève larguent le câble sensiblement en même temps. Le planeur s'immobilise sur la piste.

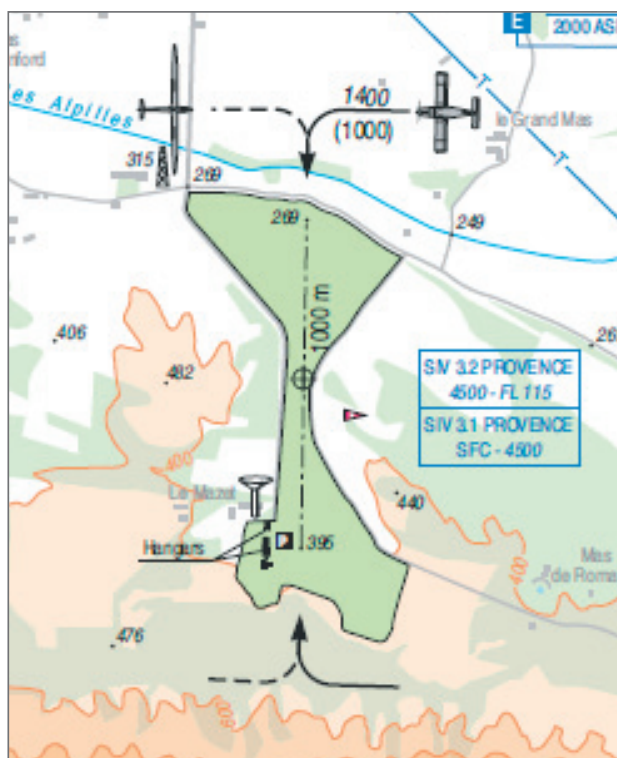
L'aérodrome du Mazet-de-Romanin est doté d'une bande revêtue (100 m x 10 m) orientée nord-sud utilisée pour les décollages des planeurs au treuil. Le jour de l'accident, la présence de vent traversier ne permettait pas d'utiliser le treuil. Tous les décollages de l'après-midi se sont donc effectués en remorqué, sur l'herbe, selon un axe orienté au 340.

Depuis le 2 septembre 2008, hormis le vol de la veille et celui de l'accident, l'élève avait décollé uniquement au treuil. Il avait déjà décollé en remorqué seul à bord.

L'élève explique que dès l'envol, il a estimé qu'il était trop haut et a aussitôt poussé fortement sur le manche. Il indique qu'il n'a pas pu contrôler les rebonds qui ont suivi.

La masse du pilote équipé de son parachute est légèrement supérieure à la masse minimale requise en place avant. Le centrage, dans l'enveloppe définie par le constructeur, était proche de la limite arrière.

Le système de fixation des gueuses est constitué de deux tiges filetées placées quasi verticalement sous les jambes du pilote. L'élève a été blessé par l'une des tiges lors de l'accident. Schleicher avait développé un nouveau système de fixation pour les planeurs neufs, quelque temps après la construction du F-CHIE. La modification de l'ancien système n'avait pas de caractère obligatoire.



extrait de la carte d'atterrissage à vue
de l'aérodrome du Mazet-de-Romanin